Propositions de tarifs de redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMI) pour 2022

En euros HT non assujettis à la TVA

Usagers (ménages et professionnels) collectés une fois toutes les deux semaines					Usagers (professionnels)		Usagers (professionnels) collectés	
Volume du bac en litres	Résidences principales en 2022 *		Résidences secondaires et gîtes en 2022 **		collectés une fois toutes les semaines en 2022 *		une fois toutes les semaines en 2022 *	
	Part Fixe (€)	Levée supplémentaire (€/levées)	Part Fixe (€)	Levée supplémentaire	Part Fixe (€)	Levée supplémentaire	Part Fixe (€)	Levée supplémentaire
				(€/levées)		(€/levées)		(€/levées)
120	148,43	5,54	125,20	5,54	222,65	5,54	445,29	5,54
180	197,64	8,31	157,79	8,31	296,46	8,31	592,92	8,31
240	246,85	11,08	190,39	11,08	370,28	11,08	740,55	11,08
360	345,28	16,62	Sans objet	Sans objet	517,92	16,62	1035,84	16,62
770	681,57	35,54	Sans objet	Sans objet	1022,36	35,54	2044,71	35,54

^{*} Les levées du bac ordures ménagères incluses dans la part fixe sont au nombre de 12 sur l'année, sauf résidences secondaires et gites.

Autres tarifs:

Sacs prépayés ordures ménagères :

- 1,50 € par sac prépayé de 30 litres,
- 2 € par sac prépayé de 50 litres,

Mise à disposition temporaire de bacs :

• 48,65 € pour la mise à disposition auprès d'une commune ou d'une association d'un bac à ordures ménagères de 770 litres (une levée incluse)

^{**} Les levées du bac ordures ménagères incluses dans la part fixe pour les résidences secondaires ainsi que les gîtes sont au nombre de 6 sur l'année.